

Music Keys

les clés de la musique

32
numéros
parus

Susciter
l'Émotion



Créer le
Désir
de jouer



Accéder au
Plaisir de jouer
et de créer
de la Musique

TARIFS PUBLICITÉ PRINT & WEB 2011-2012

Music Keys, un concept bi-média dédié à la musique

- ◆ Indépendant
- ◆ Ludo-éducatif
- ◆ Permettant d'optimiser la communication entre les acteurs de la communauté musicale
- ◆ Conçu par une équipe de pédagogues, de musiciens et de professionnels de l'édition jeunesse
- ◆ Pour des enfants à partir de 8 ans et leurs parents.



© www.mitomann.com

Contact

Directrice de la Publication :

Christine Szabo-Gueydan

01 79 30 49 63

cszabogueydan@musickeys.fr



MusicKeys

les clés de la musique

Distribution

- ◆ En librairies
- ◆ Par abonnement
- ◆ Par correspondance sur le site Internet www.musickeys.fr



Fiche Technique

- ◆ Mensuel
- ◆ Format 210x280
- ◆ Pagination : 36 pages quadri
- ◆ 10 numéros par an
- ◆ Tirage : 10 000 ex. pour les premiers numéros
- ◆ Prix de vente au numéro : 6,50€
- ◆ Parution en début de mois
- ◆ Premier numéro paru le 10 septembre 2008
- ◆ 32 numéros parus en septembre 2011

Formule d'abonnement print et web

- ◆ Print, 10 numéros par an (métropole) :
55€ en France métropolitaine,
105€ pour 2 ans en France métropolitaine
- ◆ Web, 10 numéros par an:
40€ pour 1 an,
75 € pour 2 ans
Donne accès au magazine en format PDF sur
le site web www.musickeys.fr
- ◆ Print+web, 10 numéros par an (métropole) :
75€ pour 1 an,
140€ pour 2 ans.
Pour ceux qui veulent pouvoir télécharger le
magazine et le recevoir dans leur boîte aux
lettres.

QUADRI

EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS

EMPLACEMENT	FORMAT	PRIX
2 ^{ème} de couverture	P.P. 210 x 280 mm	3 000€
3 ^{ème} de couverture	P.P. 210 x 280 mm	2 500€
4 ^{ème} de couverture	P.P. 210 x 280 mm	3 500€
Logo sur couverture	1000 € par numéro ou 5000 € l'année	

EMPLACEMENTS STANDARDS

Double page intérieure	P.P. 420 x 280 mm	4 000 €
Page intérieure	P.P. 210 x 280 mm	2 000 €
1/2 page		1 200 €
hauteur	F.U. 90 x 255 mm	
largeur	F.U. 185 x 125 mm	
1/3 page largeur	F.U. 185 x 80 mm	900 €
1/4 page	F.U. 90 x 125 mm	500 €
1/8 page	F.U. 90 x 55 mm	275 €

REMISES

Remises et dégressifs calculés en cascade sur le brut H.T. avant application de la remise professionnelle

DEGRESSIF VOLUME

2 parutions	5 %
3 à 5 parutions	10 %
6 à 8 parutions	15 %
9 parutions et plus	20 %

REMISES SPÉCIFIQUES

Chèque à signature de l'ordre	5 %
Remise nouvel annonceur	5 %
REMISE PROFESSIONNELLE	15 %

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Nous consulter

Toute opération spéciale sortant du cadre du tarif fera l'objet d'un devis personnalisé



www.musickeys.fr



PUBLICITÉ WEB TARIFS H.T. 2011 - 2012

PARUTIONS DE L'ANNÉE 2011-2012

NUMÉRO	DATE	PARUTION	BOUCLAGE	REMISE DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES
32	septembre 2011	7 septembre	24 août	26 août
33	octobre 2011	5 octobre	21 septembre	23 septembre
34	novembre 2011	9 novembre	26 octobre	28 octobre
35	décembre 2011	7 décembre	23 novembre	25 novembre
36	janvier 2012	4 janvier	21 décembre	23 décembre
37	février 2012	8 février	25 janvier	27 janvier
38	mars 2012	7 mars	15 février	17 février
39	avril 2012	4 avril	21 mars	23 mars
40	mai 2012	9 mai	18 avril	20 avril
41	juin 2012	6 juin	23 mai	25 mai

EMPLACEMENTS

Formats acceptés gif ou flash	(L x H en pixels)	Forfait mensuel H.T.
Home page		
Mega-bandeau	728 x 90	350 €
Carré	250 x 250	280 €
Hors home page		
Rectangle	300 x 250	300 €
Skyscraper	160 x 600	200 €

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES PRINT

Fond perdu : 5 mm pour les formats plein papier, faire apparaître les traits de coupe.

Pour une double page : fournir impérativement deux pages simples

Support : numérique CD, FTP

Import : fichier fourni en format PDF haute définition (300 dpi minimum) avec police et images intégrées

Couleur : CMJN

Remise des fichiers PDF : 3 semaines avant parution

Par mail : inférieurs à 5 mégas

COUPLAGE

PRINT ET WEB

10% de remise sur les tarifs HT avant application de la remise professionnelle

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES WEB

À réception de votre ordre de commande, nous vous confirmons la disponibilité des espaces sur la période de date que vous souhaitez.

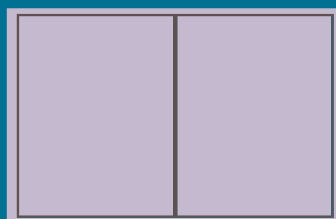
Vous disposez, dès cette confirmation, de 2 semaines pour mettre à notre disposition les bannières et carrés publicitaires dont les formats vous ont été indiqués sur l'ordre d'insertion.

Les publicités doivent être animées et ne pas dépasser le poids de 30 Ko par bannière.

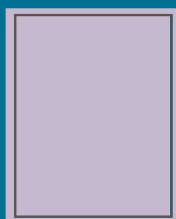
FORMATS

PP= Plein papier. Ajouter 5 mm de fond perdu sur chaque bord de l'image, faire apparaître les traits de coupe

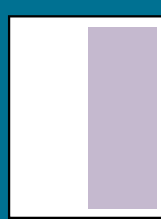
FU= Format utile, aligné sur les marges (pas de fond perdu)



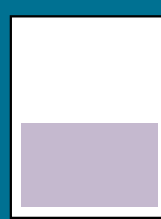
Double page
PP. 420 x 280 mm



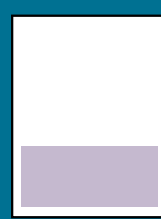
Page simple
PP 210 x 280mm



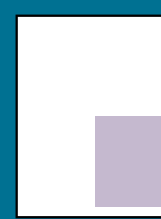
1/2p Hauteur
FU 90 x 255 mm
PP 102 x 280 mm



1/2p Largeur
FU 185 x 125 mm
PP 210 x 136 mm



1/3p Largeur
FU 185 x 80 mm



1/4p
FU 90 x 125 mm



1/8p
FU 90 x 55 mm

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE RÈGLEMENT AU 1^{er} juin 2011

1. Application des conditions générales de vente.

La souscription d'un ordre de réservation par un annonceur ou son mandataire implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, de règlement et de tarifs en vigueur. L'Éditeur se réserve le droit de modifier, à tout moment, ses conditions générales de vente, afin de se conformer à l'évolution de la législation et ce, sous réserve d'en informer les annonceurs ou leurs mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur. L'Éditeur se réserve également le droit de modifier les conditions et tarifs de publicité commerciale, en respectant un préavis d'un mois pour les ordres en cours. Pour ce qui concerne le support imprimé, la responsabilité de l'Éditeur ne saurait en aucun cas être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la publication se trouvait dans l'impossibilité d'être imprimée, publiée ou diffusée pour un ou plusieurs numéros, ou pour une ou plusieurs annonces de publicité.

2. Annonceurs

Un annonceur faisant partie d'un groupe de sociétés, a droit aux conditions applicables à ce Groupe. Le Groupe étant défini comme l'ensemble des sociétés détenues à au moins 50 % par une même entité juridique au 1^{er} janvier 2010.

3. Ordre d'insertion

L'ordre d'insertion doit être adressé à l'Éditeur au plus tard 4 semaines avant parution. Il doit mentionner le nom de l'annonceur, le nom du mandataire, le nom de la publication et doit faire apparaître les tarifs et conditions commerciales.

4. Mandat

Au cas où l'annonceur aurait confié son achat d'espace à un mandataire, une attestation de mandat signée par l'annonceur et son mandataire devra accompagner l'ordre d'insertion et préciser l'étendue du mandat accordé. En l'absence de durée indiquée expressément dans l'attestation de mandat, celle-ci sera réputée conclue pour une durée indéterminée jusqu'à la notification de sa résiliation par l'annonceur. Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, l'original de la facture sera envoyé à l'annonceur. Une copie de la facture sera envoyée au mandataire.

5. Remise professionnelle

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, une remise professionnelle de 15 % est appliquée sur le chiffre d'affaires net après dégrèvements.

6. Refus de parution - Responsabilité

L'Éditeur se réserve le droit de refuser, à tout moment, toute réservation ou tout ordre pour une publicité contraire à la loi ou qu'il estimerait contraire à la bonne tenue, la bonne présentation de sa publication, ou plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux, l'Éditeur n'ayant pas à justifier les raisons de son refus. L'Éditeur se réserve le droit d'interrompre une campagne à tout moment, au cas où il aurait connaissance d'informations sur le caractère incertain de la solvabilité de l'annonceur ou de son mandataire. Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'annonceur et de son mandataire qui garantissent expressément et solidairement l'Éditeur contre tout recours d'un tiers ayant pour cause le contenu de la publicité.

7. Dates de réservation

Les réservations dans la publication doivent être faites au plus tard 4 semaines avant parution.

8. Annulations et pénalités

Toute demande de modification ou d'annulation partielle ou totale devra parvenir par écrit et ne saurait être acceptée sans contrepartie qu'à la condition expresse de respecter un délai de 3 semaines avant parution. En cas de non-respect de ces délais, toute annulation fera l'objet d'un dédit d'un montant égal à 20 % du prix brut des ordres annulés.

9. Éléments techniques - Délais

La remise des éléments techniques - fichier PDF - doit se faire au plus tard 3 semaines avant parution. La publicité de type rédactionnel devra obligatoirement porter la mention « publicité » ou « communiqué ».

10. Éléments techniques - Qualité

L'Éditeur décline toute responsabilité sur la qualité des tirages faits avec des fichiers ayant déjà servi. Sauf instruction contraire, les fichiers non réclamés seront détruits six mois après la date de la dernière parution. En outre, l'Éditeur décline toute responsabilité en cas de problème dû au non-respect des normes techniques requises.

11. Propriété

Les logos de la publication ne peuvent être utilisés dans une annonce publicitaire sans une autorisation écrite préalable.

12. Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise passé un délai de 8 jours après parution.

13. Facturation

La facturation s'effectue à parution.

13.1 L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. Conformément aux dispositions légales, la facture sera obligatoirement adressée à l'annonceur. Une copie de la facture sera adressée au mandataire, lorsque celui-ci sera considéré, aux termes du contrat de mandat signé avec l'annonceur, comme mandataire au paiement.

13.2. Règlement

Les règlements sont effectués par chèque ou virement à 15 jours suivant la date de facturation ou par traite, cette traite devant être retournée, acceptée et domiciliée dans un délai maximum de 8 jours après son envoi. Pour tout nouvel annonceur ou pour tout ordre passé par un annonceur ou un mandataire avec lequel l'Éditeur aurait eu précédemment des difficultés de paiement, l'Éditeur se réserve le droit de demander le règlement avant parution à la remise de l'ordre. Dans ce cas, l'exécution du contrat n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement. En cas de paiement après l'échéance, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit auprès de l'annonceur le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément aux dispositions du Code du Commerce. Le taux appliqué par Mélodiances est de 3 fois le Taux d'Intérêt Légal (T.I.L.). Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des ordres insérés non encore facturés.

13.3. Taxes : en France la TVA est de 19,60 %. Les taxes sont à la charge du client, sauf dispositions légales contraires.

13.4. Éléments techniques : à la charge du client.

13.5. Justificatifs : un exemplaire par insertion est envoyé à l'agence et un exemplaire à l'annonceur après parution.

14. Loi et compétence

- Loi applicable : toutes les ventes d'espaces publicitaires réalisées par l'Éditeur sont soumises à la loi française.

- Compétence : Toute contestation ou tout litige relatif à l'application, l'interprétation, l'exécution ou la nullité de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente relèvera du Tribunal de Commerce compétent.

